



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Professionnels du voyage et des vacances : recrutement et digitalisation

Question écrite n° 42214

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les professionnels du tourisme de proximité en France. De l'avis de tous les professionnels les réservations de vacances repartent à la hausse et la reprise économique de ce secteur d'activité est bien présente. Le tourisme de proximité en France et les séjours en France pour les concitoyens enregistrent des résultats satisfaisants. Les vacances de Toussaint sur le littoral et plus encore les vacances aux sports d'hiver s'annoncent d'ores et déjà comme un franc succès. La vaccination joue un peu partout son rôle protecteur, les frontières rouvrent progressivement et les Français retrouvent des envies de découverte et de voyager. Les professionnels du voyage ne se sentent pas pourtant sortis d'affaire et de nombreux secteurs comme le voyage d'affaires, l'évènementiel, les spécialistes des voyages de groupes, les voyages scolaires, l'activité de réceptif en France pour les étrangers, les voyages d'agrément vers les destinations lointaines sont encore en difficulté en particulier les Antilles françaises qui souffrent de la situation sanitaire (fermeture administrative et suppression des escales de croisière) et sont tout bonnement sinistrées. Pour toutes ces raisons, le Gouvernement a accordé de nouvelles aides au secteur pour faire face à ces situations compliquées. Le Cediv travel, aux côtés des représentants de la professions (EDV-SETO) a pris une part très active à ces rencontres et s'est révélé être une force de proposition dynamique. Ce dispositif « sur mesure » sera accessible à toutes les entreprises du secteur qui réalisent une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 % sur la période de janvier à octobre 2021. Afin d'inciter à l'activité, les entreprises devront justifier d'un niveau minimum de chiffre d'affaires de 5 % en octobre 2021 pour en bénéficier. Il permettra de compenser 90 % de la perte d'exploitation calculée sur 10 mois pour les entreprises de moins de 50 salariés et 70 % pour les entreprises de plus de 50 salariés. Il concernera les entreprises des secteurs éligibles sur tout le territoire, y compris en outre-mer. Dans le même temps de très nombreux salariés ont quitté leurs activités. Un fort besoin de recrutement et de formation se fait sentir pour l'ensemble des entreprises et de leurs collaborateurs qui reprennent progressivement un rythme d'activité normal. Enfin, pour mieux affronter la reprise et les enjeux du tourisme de demain, de forts investissements s'avèrent nécessaires pour être au rendez-vous de la digitalisation de l'économie. Elle lui demande quelles sont les options envisagées pour permettre au secteur du voyage et des vacances de pouvoir retrouver le nombre de salariés nécessaire pour aborder de manière sereine et efficace la reprise économique et quels sont les investissements prévus pour que les entreprises et voyageurs soient au rendez-vous de la digitalisation de l'économie.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42214

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 janvier 2022

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7750

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)